

**VILLE DE MARNAY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte rendu du Conseil Municipal du 09 Janvier 2017**  
**Sous la présidence de M. Vincent BALLOT**

Conseillers présents : Vincent BALLOT, Laurence BOUCHASSON, Judith BUGNET, Jean-Louis FASSET, Alexandra FERREIRA, Bernard GIRARD, Bernard MORCHE, Yves MOUCHOT, Michaël RIETMANN, Jérémy RONDOT

Pouvoirs : Bernadette MADIOT à Judith BUGNET  
Bernard GIRARD à Vincent BALLOT  
Catherine MARIN-GUITON à Michaël RIETMANN

Absents : Bénédicte THIELLEY et Pierre ZANGIACOMI

Secrétaire de séance : Jérémy RONDOT

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 13 Décembre 2016 ;
- Modification des statuts CCVM au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- Autorisations budgétaires 2017 (Commune, assainissement, eau) ;
- Adoption des restes à réaliser 2016 - Budget Commune ;
- Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de gestion départemental de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône ;
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

Modification de l'ordre du jour : M. Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les délibérations concernant la vente de bois, le lancement de l'appel d'offre concernant le choix de l'architecte pour la construction et déconstruction du complexe sportif au stade Henry BEY.

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2016.

Laurence BOUCHASSON répond au point 13 du compte-rendu précédent concernant l'aide financière demandée à l'Agence de l'Eau pour les travaux d'aménagement de la route de Gray.

La demande n'est pas attribuée pour les travaux d'aménagement route de Gray pour cause d'équipement en eaux séparées sur ce lieu. La commune n'est pas éligible à cette subvention.

Approuvé à l'unanimité

### **I. Modification des statuts CCVM au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Monsieur le Maire explique les modifications des statuts et compétences CCVM au 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Des conseillers s'interrogent sur la définition des zones artisanales. La réponse est floue. Il semblerait que personne ne puisse donner une définition précise. De plus, les Conseillers demandent les zones artisanales concernées par la prise de compétence obligatoire de la communauté de communes.

Dans le cadre de la compétence 6 écrite dans les statuts, aucun inventaire précis des équipements culturels et de loisirs n'a été fourni. Ces équipements devraient être définis par moyen de délibération de la Communauté de Communes.

Des Conseillers s'étonnent du fait que la compétence soit prise partiellement au lieu de globalement. Ils pensent que soit elle est globale soit elle est partielle mais avec une liste exhaustive des équipements, bâtiments concernés ...

Contre à l'unanimité

### **II. Autorisations budgétaires 2017 (Commune, assainissement, eau) :**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser, avant le vote du budget primitif 2017, des dépenses d'investissement.

Il précise que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 31 mars 2017, sur autorisation de l'organe délibérant, de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

#### **Budget COMMUNE**

Il indique que le montant total des dépenses réelles d'investissement du budget 2016 s'élève à 30 000 euros sur le chapitre 20, 76 550 euros sur le chapitre 204, 673 350 € sur le chapitre 21, et 300 000 € sur le chapitre 23.

Les montants maximums des autorisations budgétaires correspondantes, pour l'exercice 2017 seraient donc de 7 500 € pour le chapitre 20, de 19 137 € pour le chapitre 204, de 168 338 € pour le chapitre 21 et de 75 000 € pour le chapitre 23.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption.

DEPENSES PRÉVISIBLES

Compte	Nature	Montant (en €)
2031	Frais d'études	7 500
204	Subventions d'équipement versées	17 000
2111	Terrains nus	1 500
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	250
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	95
2151	Réseaux de voirie	99 005
2132	Immeuble en rapport	25 500
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	24 250
2188	Autres immobilisation corporelles	4 325
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	6 750
21534	Réseaux d'électrification	3 500
2184	Mobilier	1 550
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 250
21316	Equipements du cimetière	1 250
2152	Installation de voirie	1 250
2313	Constructions	25 000
2315	Installations, matériel et outillage techniques.	50 000

Approuvé à l'unanimité

### Budget Service EAU

Monsieur le Maire indique que le montant total des dépenses prévues d'investissement du budget eau 2016 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 45 000 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2017, serait donc de 11 250 €.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption.

DEPENSES PRÉVISIBLES		
Compte	Nature	Montant (en €)
2156	Matériel spécifique d'installation	11 250

Approuvé à l'unanimité

### Budget Service ASSAINISSEMENT

Il indique que le montant total des dépenses prévues d'investissement du budget assainissement 2016 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 227 205.17 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2017 serait donc de 56 801 €.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption.

DEPENSES PRÉVISIBLES		
Compte	Nature	Montant (en €)
2156	Réseaux d'assainissement	56640
218	Autres immobilisations corporelles	161

Approuvé à l'unanimité

### III. Adoption des restes à réaliser 2016 – Budget Commune :

Arrivée de Bernadette MADIOT à 21h10.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses d'investissement et de fonctionnement, engagées en 2016 mais non payées sur l'année d'exercice.

L'état des restes à réaliser est établi au 31 décembre. Les membres du Conseil sont informés de ces restes à réaliser.

Monsieur le Maire liste toutes les opérations budgétaires non finies.

		Dépenses	Recettes			
			Dépt/1323	DETR/1341	autres/1328	
21322-122	Accessibilité bâtiments publics	15000	3780	2800		
	Terrain multisport				13400	CCVM
	Terrain de tennis				500	ligue
2132-161	Création salle de danse	12000	7500	9775	25000	Foyer des Jeunes
21568-200	Visiophone	2000				
21578-200	Matériel et outillage	3300				
2152-217	Panneaux					
2151-146	Aménagements trottoirs rue J.Mermoz	8250				
2151-145	Chemins AF	30000				
2151-146	Bordures de trottoirs rte Brussey	62900	4100			
2313-200	Toiture Hôtel de Ville	20000		25385	7000	Réserve
2315-234	SAUC 7ème Tranche	185000	15000	50025		parlementaire

Approuvé à l'unanimité

**IV. Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de gestion départemental de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône ;**

La convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du CDG 70 est arrivée à échéance le 31 décembre 2016. Celle-ci doit être renouvelée pour pouvoir continuer à bénéficier de ce service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 si nécessaire.

Approuvé à l'unanimité

**V. Vente de bois**

Michaël RIETMANN annonce la date et heure pour la vente de bois (17 lots).

La vente se déroulera le Jeudi 19 Janvier 2017 à 18h45 à la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Marnay

La mise en vente est de 30,00 € TTC par lot

Approuvé à l'unanimité.

**VI. Lancement de l'appel d'offre pour le choix de l'architecte concernant la construction et la déconstruction du pôle sportif au stade Henry BEY**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 novembre 2016 concernant le choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dossier de déconstruction et de reconstruction du pôle sportif.

Il informe que la SOCAD a présenté une annonce pour le lancement de l'appel d'offre concernant le choix de l'architecte.

Il propose de valider la proposition de la SOCAD pour le lancement de l'appel d'offre pour le choix de l'architecte concernant la déconstruction et la reconstruction du pôle sportif au Paquey.

**Approuvé à l'unanimité.**

**VII. Question diverses**

**Comté Mölkky Tour 2017** - Organisation d'un tournoi de quilles finlandaises.

L'Agence "Roule ma Poule" propose d'organiser à Marnay une épreuve du Comté Mölkky Tour 2017 le dimanche 21 Mai 2017. Les lieux envisagés pourraient éventuellement être soit le terrain de pétanque, soit le complexe sportif.

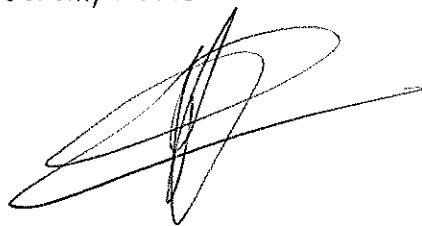
Avec l'accord de principe de notre équipe, le terrain reste à définir !

Voir aussi le calendrier des manifestations à cette date indiquée !

**Approuvé à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Secrétaire de séance,  
Jérémy RONDOT



Le Maire,  
Vincent BALLOT

